

LE CONSEIL D'ETAT
 DE LA
République et Canton de Neuchâtel.
Au

*Département du Commerce et des Pêches de la Confédération Suisse
 à Berne.*

Tres Honnés Messieurs,

À l'occasion du Traité conclu récemment entre la France, l'Angleterre, la Russie et les Etats Unis d'Amérique d'une part et la Chine de l'autre, par lequel ce dernier Etat aurait ouvert son vaste territoire au commerce de toutes les Nations vous nous avez fait l'honneur par office du 16 du mois dernier de nous adresser sur les relations commerciales de notre Canton avec la Chine diverses questions et en particulier sur la convenance de l'établissement d'agents consulaires, questions auxquelles nous venons répondre après avoir consulté nos diverses chambres de commerce et plus particulièrement celle de nos négociants en horlogerie qui sont dès longtemps déjà en relation avec la Chine.

Depuis un quart de siècle environ, il se fait, avec la Chine, dès le Val de Travers principalement, un commerce d'une certaine importance; en ce moment quatre ou cinq maisons de commerce d'horlogerie de Fleurier y ont des comptoirs ou des représentants (à Canton et Macao). Ce commerce, sauf ces derniers temps, en raison de la guerre et de ses conséquences, paraît avoir procuré de très beaux bénéfices.



Depuis que l'empire Chinois tout entier a été ouvert au commerce Européen, un nouvel élan a été donné à la fabrication de l'horlogerie chinoise au Val-de-Travers et l'on paraît se disposer à suivre cet élan dans nos principales centres de la fabrique au Locle et à la Chaux-de-Fonds où se sont fondées récemment de grandes Sociétés pour faciliter l'exportation de nos produits industriels; en sorte qu'il n'y a pas de doute que nos exportations pour la Chine augmenteront considérablement.

Dans ces circonstances, une partie de nos Négociants en horlogerie, la plupart de ceux qui ont déjà des représentants en Chine, verraienr avec plaisir la création de Consulats Suisses dans ces parages, essentiellement pour user de leur influence à l'occasion de la révision prochaine du tarif des douanes par une commission mixte, tandis que d'autres croient qu'il serait convenable de différer la nomination d'agents consulaires proprement dits pour placer provisoirement par l'entremise et avec la recommandation du Conseil fédéral, nos Négociants Suisses en Chine sous la protection des autorités ou agents Français, Anglais ou Américains, qui ont à leur disposition de puissantes marines militaires, sauf au Conseil fédéral à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de déléguer en même temps en Chine des Agents compétents, personnellement désintéressés pour y recueillir tous les renseignements propres à éclairer le commerce Suisse dans la nouvelle voie ouverte à l'écoulement des produits de son industrie.

Notre opinion personnelle est qu'il est de la plus haute importance pour le Commerce et les diverses industries Suisses, que la Confédération se fasse au plus tôt représenter en Chine par des Agents consulaires choisis autant que possible parmi des personnes qui n'aient aucun intérêt direct à dissimuler le

séritable état des choses et qui jouissent d'une considération et d'une influence telles qu'ils puissent protéger d'une manière efficace les intérêts Suisses auprès de la Commission mixte qui doit s'occuper incessamment de la révision générale des tarifs des douanes.

Nous saisissions cette occasion, Très Honorable Messieurs,
pour vous assurer de notre haute considération et de notre dévouement
fédéral.

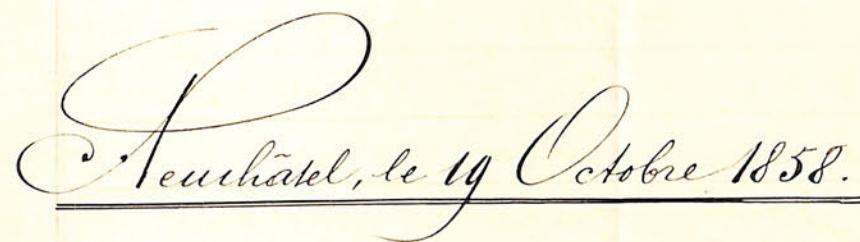
Au nom du Conseil d'Etat:

Le Président,



Le Secrétaire


George Guillaume


Neuchâtel, le 19 Octobre 1858.